



FFSA
CHAMPIONNAT
DE FRANCE VHC **RALLYE**

BORMES
LES MIMOSAS

4eme RALLYE PROVENCE MEDITERRANEE STORY



SAMEDI 26 MARS 2011

DIMANCHE 27 MARS 2011



www.asacduvar.org



4ème Rallye Provence Méditerranée Story

Association Sportive Automobile Club du Var,
ZA des Andues, Avenue de l'arlésienne prolongée, 83210 SOLLIES-PONT –
Tél. 04.94.00.90.39 – FAX : 04.94.00.90.40 – email : asa.var@neuf.fr

Lundi 31 janvier 2011	- Parution du règlement
Lundi 31 janvier 2011	- Ouverture des engagements
Lundi 14 mars 2011	- Clôture des engagements
Samedi 19 mars 2011 Dimanche 20 mars 2011	- Dates et heures des reconnaissances de 6h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Vendredi 25 mars 2011 Samedi 26 mars 2011	- Vérifications administratives de 20h00 à 22h00 7h30 à 11h00 Parking SAINT FRANCOIS - BORMES
Vendredi 25 mars 2011 Samedi 26 mars 2011	- Vérifications techniques de 20h00 à 22h00 8h00 à 11h30 Parking SAINT FRANCOIS - BORMES
Samedi 26 mars 2011	- 1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs à 11h30 – Ecole Municipale BORMES
Samedi 26 mars 2011	- Publication des équipages admis au départ à 12h00 – Place ST FRANCOIS à BORMES
Samedi 26 mars 2011	- Départ de la 1 ^{ère} Etape à 13h30 Place ST FRANCOIS - BORMES
Samedi 26 mars 2011	- Arrivée de la 1 ^{ère} Etape à 22h27 Place ST FRANCOIS – BORMES
Samedi 26 mars 2011	- Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} Etape à 23h00 Place ST FRANCOIS - BORMES
Dimanche 27 mars 2011	- Départ de la 2 ^{ème} Etape à 7h30 Place ST FRANCOIS
Dimanche 27 mars 2011	- Arrivée de la 2 ^{ème} Etape à 15h54 Place ST FRANCOIS - BORMES
Dimanche 27 mars 2011	- Publication des résultats à 16h30 Place ST FRANCOIS - BORMES
Dimanche 27 mars 2011	- Remise des prix à 18h00 à la salle des Fêtes de BORMES

ADRESSES

ORGANISATION ET SECRETARIAT DU RALLYE ASAC DU VAR

ZAC des Andues, Avenue de l'Arlésienne
Prolongée – 83210 SOLLIES PONT
Tél. 04.94.00.90.39 – Fax 04.94.00.90.40
Email : asa.var@neuf.fr
Site : www.asacduvar.org

ou patriciadesmots@aol.com
Tél portable : 06.73.24.66.78

CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES Place SAINT FRANCOIS – BORMES LES MIMOSAS

PERMANENCE DU RALLYE
Ecole Municipale
BORMES LES MIMOSAS

PODIUM RALLYE
Place SAINT FRANCOIS
BORMES LES MIMOSAS

TABLEAU D’AFFICHAGE
Place SAINT FRANCOIS
BORMES LES MIMOSAS

REMISE DES PRIX
Salle des Fêtes
BORMES LES MIMOSAS

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club du Var organise, avec le concours de la ville de BORMES LES MIMOSAS, les 26 et 27 mars 2011, en qualité d'organisateur administratif et technique, une épreuve nationale historique dénommée 4^{ème} Rallye PROVENCE MEDITERRANEE STORY.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° délivré le .

1.1 – OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :

NAVIR Philippe Licence n° 3342/0710

Membres :

RICHARD Robert Licence n° 4462/0701

DESMOTS Patricia Licence n° 4514/0712

Directeur de Course :

MANGIAPAN Pascal Licence n° 21916/0712

Directeurs de Course Adjoints :

VINCENT Myriam Licence n° 1527/0704

BRETAR Jean-Luc Licence n° 134776/0777

PLEVEUREAUX Gérard Licence n° 1840/0712

Commissaire Technique Responsable :

PLUTON Henri Licence n° 44128/0726

4^{ème} Rallye Provence Méditerranée Story

Commissaires Techniques :

GARBI Thierry	Licence n°	16028/1801
BOUILLET Christian	Licence n°	10859/0726
CASOLARI Daniel	Licence n°	187421/0712

Relations Concurrents :

JAUDEL Rosy	Licence n°	21150/0710
BRETAR Hélène (stagiaire)	Licence n°	140879/0777

Observateur FFSA**Délégué Préfecture :**

GALLI Robert

Médecin Chef :

ORFILA Jean-Louis	Licence n°	26521/0712
-------------------	------------	------------

Classements :

PATRICKSOFT

Responsable Temps :

RICHARD Marie-Christine	Licence n°	49602/0701
-------------------------	------------	------------

Relation PRESSE :

BLAS Daniel

Speaker :

MARTINEAU Jean-Noël

1.2 – ELIGIBILITE

Le 4^{ème} Rallye PROVENCE MEDITERRANEE STORY compte pour :

- La coupe de France des Rallyes VHC
- Le challenge du Comité Régional Automobile Provence Alpes Côte d'Azur 2011

1.3 – VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le samedi 26 mars 2011 de 7h30 à 11h00 Place SAINT FRANCOIS.

Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées aux ateliers municipaux de la Mairie de BORMES LES MIMOSAS.

Le tarif horaire de la main-d'œuvre : 45 euros TTC.

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES**3.1 – Demande d'engagement, Inscription**

Toute personne qui désire participer au 4^{ème} Rallye PROVENCE MEDITERRANEE STORY doit adresser au secrétariat de l'ASAC du VAR, la demande d'engagement ci-joint dûment complétée, accompagnée des droits d'engagement avant le 14 mars 2011 minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.2 – Le nombre des engagés est fixé à 40 voitures, à moduler en fonction du nombre d'engagés au Rallye de Régularité Historique Sportif sans dépasser 130 engagés au total.**3.1.2 – Les droits d'engagements sont fixés à :**

- 450 euros avec la publicité facultative de l'organisateur
- 900 euros sans la publicité facultative de l'organisateur

Couvrant les frais suivants : déjeuner du dimanche midi et cocktail de clôture

3.2 – Equipages

Conforme au règlement standard FFSA

3.3 – Ordre de départ

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4.1 – Voitures autorisées :

Conformément aux règles spécifiques rallyes VHC FFSA, sont autorisées les voitures des périodes E à I incluses, homologuées VHC et possédant un Passeport Technique Historique (PTH).

Les voitures homologuées Groupes 5 et 6, sport prototype et course biplace (HST, GTP, TSCR) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH de la voiture visée par la F.F.S.A.

Passeport technique est obligatoire pour les licenciés F.F.S.A.

4.2 – Classification des voitures

Les voitures sont réparties en 6 catégories : 1 – 1S – 2 – 2S – 3 et 3S, et réparties en classes conformément au tableau contenu dans le supplément France AUTO édition 2010 « règles spécifiques rallyes VHC ».

4.3 – Pneumatiques

Conforme aux dispositions prévues dans l'Annexe K 2009.

4. – ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Toute assistance sera interdite en dehors des parcs d'assistance. Les zones d'assistance autorisées sont indiquées dans le Road Book.

4.3.3. – Définition de l'assistance interdite, voiture concurrente quittant l'itinéraire du rallye. L'utilisateur ou la réception par l'équipage de tous matériaux manufacturés (solides ou liquides), pièces détachées, outils ou matériel autres que ceux transportés dans la voiture concurrente. Le stationnement d'un véhicule d'assistance et le positionnement ou l'installation de tous matériaux, pièces détachées, outils ou matériel sur l'itinéraire excepté dans un parc ou zone d'assistance. Le transport ou la détention de carburant à bord du véhicule en dehors du ou des réservoirs, du circuit de carburant et de ses annexes autorisés par le règlement est strictement interdit.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

Publicité obligatoire :

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| - Panneau portière HAUT : | BORMES LES MIMOSAS |
| - Panneau portière BAS : | CENTRE LECLERC |

Publicité facultative :

- | | |
|----------------------------------|------------------------|
| - Bandeau de pare-brise gauche : | à préciser par additif |
| - Bandeau de pare-brise droit : | à préciser par additif |

Pour ce qui concerne la publicité individuelle, voir dispositions prévues dans l'annexe K édition 2009.

ARTICLE 6 : SITE ET INFRASTRUCTURES

6.1 – Description

Le 4^{ème} PROVENCE MEDITERRANEE STORY représente un parcours de 404,980 kms.

Il est divisé en 2 Etapes et 4 sections et comporte 13 spéciales 137,570 kms.

4^{ème} Rallye Provence Méditerranée Story

ES 1 – 4	PAS DU CERF
ES 2	PIGNANS – CHENE DES FOURCHES
ES 3 – 6	SAINT GUILLAUME / BABAOU
ES 5	PIGNANS – COLLOBRIERES
ES 7	GRATTELOUP – BABAOU
ES 8 – 10	CUERS – PUGET VILLE
ES 9	GONFARON/GONFARON
ES 11	CABASSE
ES 12	PIGNANS – CHENE DES FOURCHES
ES 13	PIERREFEU – PAS DU CERF

Voir itinéraire horaire en annexe.

6.2 – Reconnaissances

Conforme au règlement FFSA.

6.2.1 – Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le Code de la Route (notamment la vitesse et le bruit).

La durée des reconnaissances est au maximum de 3 jours. Il est bien précisé que les reconnaissances se font sur route ouverte dans le cadre du code de la route et ne doivent, en aucune façon, être assimilées à des essais.

Nombre de passages : 3 maximum.

Des contrôles sévères seront effectués.

6.2.6 – Les reconnaissances auront lieu les :

- SAMEDI 19 et DIMANCHE 20 MARS 2011.

Les reconnaissances seront interdites de 12h00 à 14h00 et de 21 h00 à 8h00.

6.3 – Carnet de contrôle

Conforme au règlement FFSA

6.4 – Circulation

Conforme au règlement FFSA

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 – Départ

Le départ sera donné le samedi 26 mars 2011 à 13h30 de minute en minute dans l'ordre figurant sur la liste des autorisés affichée avant le départ.

7.2 – Dispositions relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard FFSA.

Les signes distinctifs des officiels en poste seront des chasubles normalisées avec la fonction inscrite dans le dos.

Directeur de course	Chasuble noire
Chef de poste	Chasuble bleue turquoise
Relations concurrents	Chasuble rouge
Commissaire technique	Chasuble rouge
Commissaires parcs et route	Chasuble jaune

ARTICLE 8 – PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 – CLASSEMENT

4^{ème} Rallye Provence Méditerranée Story

En fin de rallye, il sera établi :

Un classement général

un classement pour les catégories 1 et 1S confondues

Un classement pour les catégories 2 et 2S confondues

Un classement pour les catégories 3 et 3S confondues

Seul le classement final affiché à l'arrivée du rallye est officiel.

Le classement final sera obtenu par addition des temps réalisés sur chaque épreuve sur route, augmenté des éventuels pénalisations.

ARTICLE – 10 COUPES ET RECOMPENSES

La remise des coupes se déroulera le 27 mars 2011 à la salle des fêtes de BORMES LES MIMOSAS à 18h00

Des coupes seront remises :

aux 3 premiers de chaque classement.

Des coupes seront remises à des commissaires.

**TABLEAU DES REPARTITIONS DE CATEGORIES ET DE CLASSES
POUR RALLYES V.H.C.**

RALLYE VHC		pér.	pér.	pér.	pér.	pér.	pér.	pér.	
		E	E	F	G1	G2	H1	H2	I
		47/61	58/61	62/65	66/69	70/71	72/75	76	77/81
catégorie 1	(1947:1957)								
	jusqu'à 1000 cm3	A1							
	de 1001 à 1600 cm3	A2							
	plus de 1600 cm3	A3							
	T et GT 1958/1969								
	jusqu'à 1150 cm3		B1	B1	B1				
	1151 à 1300 cm3		B2	B2	B2				
	1301 à 1600 cm3		B3	B3	B3				
	1601 à 2000 cm3		B4	B4	B4				
	plus de 2000 cm3		B5	B5	B5				
catégorie 1S	TC,GTS,GTP 58/69								
	jusqu'à 1150 cm3		B1S	B1S	B1S				
	1151 à 1300 cm3		B2S	B2S	B2S				
	1301 à 1600 cm3		B3S	B3S	B3S				
	1601 à 2000 cm3		B4S	B4S	B4S				
plus de 2000 cm3		B5S	B5S	B5S					
catégorie 2	T et GT 70/75								
	jusqu'à 1300 cm3					C1	C1		
	1301 à 1600 cm3					C2	C2		
	1601 à 2000 cm3					C3	C3		
	2001 à 2500 cm3					C4	C4		
plus de 2500 cm3					C5	C5			
catégorie 2S	TC,GTS,GTP Gr5,TSCR 70/75								
	jusqu'à 1300 cm3					C1S	C1S		
	1301 à 1600 cm3					C2S	C2S		
	1601 à 2000 cm3					C3S	C3S		
	2001 à 2500 cm3					C4S	C4S		
plus de 2500 cm3					C5S	C5S			
Catégorie 3	T et GT 76/81							D1	D1
	jusqu'à 1300 cm3							D2	D2
	1301 à 1600 cm3							D3	D3
	1601 à 2000 cm3							D4	D4
plus de 2000 cm3									
Catégorie 3S	TC et GTS 76/81								
	jusqu'à 1300 cm3							D1S	D1S
	1301 à 1600 cm3							D2S	D2S
	1601 à 2000 cm3							D3S	D3S
plus de 2000 cm3							D4S	D4S	

RALLYE NATIONAL DE REGULARITE HISTORIQUE SPORTIF

1 - PROGRAMME – HORAIRES

Idem Règlement VHC

2 - ORGANISATION

Idem Règlement VHC

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE : Place SAINT FRANCOIS à BORMES LES MIMOSAS pendant tout le meeting

1. 1 – Officiels de l’épreuve

Idem Règlement VHC

1. 2 – Eligibilité

L’épreuve compte :

- Le Championnat Historique R.H.S. du Comité Régional du Sport Automobile Provence Alpes Côte d’Azur
- Le Challenge Historique Côte d’Azur

1.3 – Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d’engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu à BORMES LES MIMOSAS Place SAINT FRANCOIS.

Les concurrents devront présenter la Fiche d’identité adéquate (voir art 4.1) de sa voiture aux vérifications.

Les vérifications effectuées avant le départ seront d’ordre tout à fait général (contrôle marque et modèle, année de construction, conformité au code de la route, etc.).

1.3.12 – Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées aux ateliers municipaux de la Mairie de BORMES LES MIMOSAS.

Le tarif horaire de la main-d’œuvre : 45 euros TTC.

ARTICLE 2 – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demande d’engagement – inscriptions

Tout concurrent désirant participer au 4^{ème} Rallye Historique de Régularité Sportif doit adresser au secrétariat de l’ASAC du VAR, la demande d’engagement ci-joint dûment complétée, accompagnée des droits d’engagement avant le 14 mars 2011 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d’engagement la catégorie de moyennes choisie pour la totalité du rallye : « haute, intermédiaire, basse ». Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

Le nombre maximum d’engagés est fixé à 110 (ce nombre pourra être augmenté en fonction du nombre d’engagés en VHC).

Les droits d'engagements sont fixés à :

- 450 euros avec la publicité facultative de l'organisateur

- 900 euros sans la publicité facultative de l'organisateur

Couvrant les frais suivants : déjeuner du dimanche midi et cocktail de clôture

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les droits seront intégralement remboursés aux candidats dont l'engagement aura été refusé ou en cas d'annulation du rallye.

De par son engagement, le concurrent s'interdit toute opération de relations publiques sur les parcs sans autorisation écrite de l'organisation.

3.2 – Equipages

Licences admises :

Les licences « pratiquant » Internationale (A, B, C, C Junior pour le copilote exclusivement, Régularité et Restrictive) ou Nationale (Concurrent Conducteur, Régularité) sont admises ainsi que les titres de participation International Régularité et National Régularité.

Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier comme spécifié sur le formulaire d'engagement.

Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire.

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve, l'équipier doit être en possession d'un permis de conduire.

L'âge minimum de l'équipier est de 16 ans.

Le départ ne sera donné qu'aux équipages exclusivement composés de deux personnes.

Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse, entreprise soit par le concurrent, soit par les membres de l'équipage ou par son assistance, sera jugée par le Collège des Commissaires Sportifs, qui pourra prononcer toute éventuelle pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

L'équipage devra se trouver complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'exclusion.

Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques homologués recommandés ou au minimum NF.

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les vêtements en matière particulièrement inflammables (nylon par exemple) sont prohibés.

3.3 – Ordre de départ

Le départ sera donné dans l'ordre figurant sur la liste des autorisés affichée avant le départ.

Les voitures partiront de minute en minute.

Cet ordre de départ restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

Le Comité d'Organisation fournira à chaque équipage les 2 plaques du rallye et les 2 panneaux portant les numéros de compétition réglementaires.

Les plaques de rallye devront être apposées visiblement à l'avant et à l'arrière de la voiture pendant toute la durée du rallye. Les plaques ne devront en aucun cas recouvrir, même partiellement, les plaques d'immatriculation de la voiture, sous peine d'une pénalisation de 80 euros par plaque.

Les numéros de compétition, fournis par les organisateurs, devront obligatoirement être apposés pendant toute la durée du rallye, sur chacune des deux portières avant de la voiture. En cas d'impossibilité, il devra être apposé sur une autre partie du véhicule avec l'accord écrit préalable de l'organisation.

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 – Voitures autorisées

Sont admises, sur invitation les voitures correspondant à l'annexe K du Code Sportif de la FIA.

Les voitures des périodes C à I de 1919 à 1981.

Les groupes suivants sont autorisés :

1. Groupe de régularité historique : voitures des périodes C à I de 1919 à 1981.

2. Groupe régularité prestige : voitures de Grand-Tourisme en série en conformité avec leur homologation routière à partir du 01.01.1982.

Tout pilote qui voudrait inscrire une voiture à ce rallye doit s'assurer que, à la date des vérifications techniques et pour toute la durée du rallye, sa voiture est conforme à la législation routière ainsi qu'à la classification des périodes telles que définies dans l'annexe K du Code Sportif International.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.2 – Instruments de bord

Deux catégories distinctes seront établies :

Catégorie 1 :

Voitures équipées d'instruments de mesures de distance mécaniques ou électroniques en sus des instruments de bord d'origine

Catégorie 2 :

Voitures équipées uniquement des instruments de bord d'origine et dont l'équipage est muni d'une montre ou d'un chronomètre.

4.3 – Documents à fournir aux vérifications

Une fiche d'identité pour Véhicule Historique FIA ou FFSA, ou un « Laissez-passer de véhicule » pour Rallye de Régularité Historique FIA ou encore une Fiche d'identité FIVA, doit être présentée aux commissaires techniques aux vérifications techniques.

4.4 – Assistance

Les véhicules d'assistance sont autorisés et le concurrents restent responsables de leur assistance.

ARTICLE 5 – PUBLICITE

Idem règlement VHC.

L'ensemble des panneaux de portières ne pourra en aucun cas être découpé.

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 – Description

Idem règlement VHC

6.2 – Reconnaissances

Idem règlement VHC

6.3 – Carnets de contrôle

Idem règlement VHC

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 – Départ

Il est rappelé à tous les concurrents qu'ils doivent pointer et partir dans l'ordre des numéros de course. Tout départ anticipé sera sanctionné.

Les concurrents partiront de minute en minute.

7.2 – Dispositions relatives aux contrôles

Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les Contrôles de Passage et Contrôles Horaires sous peine de pénalisations.

Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Les lignes d'arrivées et de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées. Un panneau (fin de zone) sera placé à une distance de 100 m après la ligne d'arrivée d'un secteur de test de régularité ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin du secteur de test de régularité.

Contrôles de passage (CP) : à ces contrôles, les Commissaires en poste doivent simplement viser le Carnet de Contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de pointage à un CP sera pénalisée de 10 minutes.

Contrôles horaires (CH) : à ces contrôles, les Commissaires en poste indiquent sur le Carnet de Contrôle l'heure de présentation.

L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes.

Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute.

Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.

Les heures d'ouverture et de fermeture des contrôles sont précisées dans le road book qui sera remis au départ

7.5.1.1. – Test de régularité

Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à une moyenne fixée par les organisateurs. La longueur minimum d'un secteur de test de régularité est de 3 Km.

Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :

Pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : **1 seconde de pénalité.**

Exemple :

Moyenne définie 45 Km

Longueur du secteur de test de régularité 5.100 Km

Temps imparti : 6mn 48sec

Temps réalisé : 6mn 59sec = 11 secondes de pénalité

Temps réalisé : 6mn 31sec = 17 secondes de pénalité

L'organisateur peut prévoir des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les secteurs de tests de régularité. Chaque seconde au-dessus ou au dessous entraînera une pénalité d'une seconde.

Secteurs de tests de régularité sur route fermée à la circulation publique :

Trois options de vitesses moyennes sont proposées pour réaliser les tests de régularité.

Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour UNE SEULE des 3 catégories et pour la TOTALITE des tests de régularité.

L'engagement sera refusé à tout équipage n'ayant pas fait ce choix.

Le Directeur de Course devra proposer, sous son entière responsabilité, en fonction du profil de la route et des conditions climatiques, pour chaque tests de régularité une « moyenne haute » une « moyenne intermédiaire » une « moyenne basse » en s'assurant que le temps minimum ne puisse être inférieur au temps réalisé en course par une voiture du même type X1.3.

Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des tests concernés.

Tout concurrent qui réalisera une moyenne dépassant de plus de 10% la moyenne maximale de l'option C sera exclus.

Au départ d'un secteur de test de régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce secteur de test de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

7.5.16.1.

Si un pilote saute un test de régularité, ou pour des raisons techniques ne réalise pas un test de régularité, il pourra être admis de nouveau dans le rallye et intégré au classement.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition qu'au plus tard 30 minutes avant l'affichage des classements de l'étape concernée, il informe le Directeur de Course de son intention de continuer. Dans ce cas, la voiture doit être présentée au parc fermé 15 minutes avant le départ de la première voiture de l'étape suivante.

Pour chaque test de régularité non réalisé, il sera appliqué 15 minutes de pénalité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire de départ du test de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire de départ du test de régularité.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire

ARTICLE 8 – PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard

ARTICLE 9 – CLASSEMENT

Les concurrents seront classés dans chaque groupe tel que définis à l'article 4.1, par ordre décroissant des pénalités en 2 catégories comme indiqué à l'article 4.2

ARTICLE 10 – COUPES ET RECOMPENSES

Des coupes et trophées récompenseront les concurrents classés comme suit :

- Les 3 premiers du classement : catégorie 1
- Les 3 premiers du classement : catégorie 2

La remise des coupes se déroulera le dimanche 27 mars 2011 à 18h00 à la salle des Fêtes à BORMES LES MIMOSAS.

Des coupes seront remises à des commissaires.

RALLYE NATIONAL CLASSIC

PROGRAMME – HORAIRES

Idem règlement VHC.

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club du VAR organise les 26 et 27 mars 2011, en qualité d'organisateur administratif et technique, une épreuve nationale historique CLASSIC dénommée 4^{ème} Rallye PROVENCE MEDITERRANEE STORY.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° délivré le

1.1 – Officiels

Idem règlement VHC.

1.2 – Vérifications

Idem règlement VHC.

ARTICLE 2 – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 – Demandes d'engagement – Inscriptions – Section Compétition

Tout concurrent désirant participer au rallye historique de compétition 4^{ème} Rallye PROVENCE MEDITERRANEE STORY doit adresser au secrétariat de l'ASAC du VAR la demande ci-jointe, dûment complétée avant le 14 mars 2011 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Le nombre maximum d'engagés est fixé à 50 voitures.

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 450 euros avec la publicité facultative de l'organisateur

- 900 euros sans la publicité facultative de l'organisateur

Couvrant les frais suivants : déjeuner du dimanche midi et cocktail de clôture

3.2 – Equipages

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3 – Ordre de départ

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4.1 – Voitures autorisées

Sont admises les voitures admises au Rallye de Régularité Sportive dans la catégorie Régularité Historique (voitures telles que définies dans l'anneau K du code sportif de la FIA jusqu'au 31.12.1981).

La voiture présentée par le concurrent doit être équipée au niveau sécurité tel que défini pour les VHC dans l'annexe K article 5 pour GT/GTS quelle que soit sa configuration.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives un laissez passer pour Parcours de Régularité Historique ainsi que le PASSEPORT TECHNIQUE 3 VOLETS (pour les licenciés FFSA).

4.3 Pneumatiques

4^{ème} Rallye Provence Méditerranée Story

Conforme aux dispositions prévues dans l'annexe K en cours de validité.

Toute assistance sera interdite en dehors des parcs d'assistance.

VOIR REGLEMENT VHC.

ARTICLE 5 – PUBLICITE

Voir règlement VHC

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir règlement VHC

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.1

Dans les rallyes asphaltés, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances, le code de la route (notamment la vitesse et le bruit).

La durée des reconnaissances est au maximum de 3 jours, il est bien précisé que les reconnaissances se font sur une route ouverte dans le cadre du code de la route et ne doivent, en aucune façon, être assimilées à des essais.

Nombre de passages : 3 maximums

Des contrôles sévères seront effectués.

6.2.6

Jours de reconnaissances

SAMEDI 19 et DIMANCHE 20 mars 2011.

Les reconnaissances seront interdites de 12h00 à 14h00 et 21h00 à 8h00.

6.3. Carnets de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA

6.4. Circulation

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Voir règlement VHC.

ARTICLE 8 – PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Les réclamations ne sont pas autorisées.

ARTICLE 9 – CLASSEMENT

En fin de rallye, il sera établi :

Un classement général

Seul le classement final affiché à l'arrivée du rallye est officiel.

Le classement final sera obtenu par addition des temps réalisés sur chaque épreuve sur route, augmenté des éventuelles pénalisations.

ARTICLE 10 – COUPES ET RECOMPENSES

La remise des coupes se déroulera le dimanche 27 mars 2011 après l'arrivée à la salle des Fêtes à BORMES LES MIMOSAS.

Des coupes seront remises :

Aux 3 premiers de chaque classement.